

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL RELATIF À LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES À SE FAIRE ENTENDRE À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Règlement sur les usages conditionnels nº 2021-05

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 8 décembre 2025 à 19h, au centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe (gymnase) à Rawdon, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande : Construction d'un bâtiment principal pour une entreprise d'excavation (usage C803) au (4708), route 125 – Lot 6 650 674

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Rawdon, ce 21 novembre 2025

Me Caroline Gray

aroline Gran

Directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe